

« Les temps des femmes de la gauche, des réformes

La parité politique »

Françoise DURAND

L'avènement d'un gouvernement paritaire en France en 2012 est une première historique que l'on doit à l'arrivée de la gauche. Il suscite de nouveaux espoirs pour les femmes qui pénètrent le pouvoir au plus haut niveau, à égalité avec les hommes.

Pourtant, si les temps des femmes et de leur accès à la vie politique se rapprochent, ils sont loin de coïncider. Vaclav HAVEL a écrit : « Le temps politique est différent de celui de la vie quotidienne ». Cette réflexion s'applique parfaitement aux femmes et à la politique.

La parité politique est l'objet de mon propos. La gauche aujourd'hui est-elle en train de vaincre la malédiction de l'exception française ? Quels rôles jouent les autres formations politiques ?

Le mouvement féministe n'est-il pas toujours le moteur des avancées ? Quelles nouvelles propositions faut-il faire ?

La représentation des femmes en France est en nette progression, non seulement le gouvernement est paritaire mais un ministère aux droits des femmes est réapparu après 26 ans d'absence. N'oublions pas pour autant le premier ministère avec Yvette ROUDY qui a su créer une dynamique durable, heureusement pour nous. Le nouveau ministère aux droits des femmes s'est mis au travail sans tarder et au bout de quelques semaines a déjà obtenu des résultats intéressants. La nouvelle ministre qui est aussi porte-parole du gouvernement dispose d'une réelle autorité et agit avec courage.

A l'assemblée nationale la représentation des femmes passe de 18,5 % en 2007 à 26,9% en 2012. Néanmoins, tous les partis politiques ne sont pas au même niveau, finalement la progression est due au parti socialiste et à la vague rose avec 37,5% de femmes élues.

Pourtant, à l'Assemblée, les femmes n'atteignent pas les 30% requis pour exercer une véritable influence, les hommes demeurent majoritaires à 73 %. Au Sénat ils sont 78 %. D'autre part les présidences prestigieuses appartiennent aux hommes : présidence de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du

Conseil constitutionnel et du Conseil économique et social. Les cabinets ministériels sont aussi majoritairement masculins

La gauche aujourd'hui est-elle entrain de vaincre la malédiction de l'exception française :

Il a fallu 150 ans depuis la révolution française, où les femmes sont déclarées citoyennes sans en avoir les droits, pour qu'elles obtiennent le droit de vote et d'éligibilité le 21 avril 1944.

Pourtant si les femmes sont exclues de la vie politique certaines personnalités et certains groupes se sont mobilisés. Est-il possible d'oublier Olympe DE GOUGES et sa déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ? Ou encore Mme Roland, toutes deux proches des girondins et qui ont fini sur l'échafaud. Est-il possible d'oublier ces ménagères, ces blanchisseuses qui ont multipliés les actions au péril de leur vie ?

Il faut se souvenir de toutes ces femmes qui se sont engagées, dans les journées révolutionnaires du 1848. Des saintes simoniennes liées au socialisme utopique, de Jeanne DEROIN et de George SAND, une fois de plus leur rendez-vous avec la citoyenneté à été manqué et le suffrage dit universel est uniquement masculin. Il faut aussi se souvenir de Louise MICHEL et des femmes de la commune de Paris. Il n'est pas possible encore d'oublier le mouvement suffragiste avec Hubertine Auclert comme pionnière, qui a agit sans relâche pour le droit de vote des femmes et plus tard avec Louise WEISS devant les refus répétés du Sénat. Les femmes ne sont toujours pas citoyennes même si Léon BLUM nomme trois femmes sous-secrétaires d'état dans son gouvernement de Front populaire.

Il va falloir encore 60 ans pour que l'éligibilité des femmes devienne une réalité dans les années 2000. Elles représentaient 6,5 % à l'assemblée nationale en 1945.

Pendant toute cette période leur représentation est restée identique entre 5 et 6 %, et même avec l'arrivée de la Vème république en 1958, leur effectif est tombé à 1,5 %. C'est pourquoi on parle d'exception française au regard de nombreux autres pays où les femmes sont entrées en politique bien avant. La démocratie en France se construit sans les femmes, ce qui a des conséquences incalculables.

Cette exception s'explique par des faits dont certains continuent de peser aujourd'hui sur la vie politique.

Des raisons historiques :

- La loi salique qui réservait l'accès au trône au seul héritier mâle.
- L'universalisme républicain interprété au masculin.
- Des raisons institutionnelles qui favorisent les notables, et tout particulièrement le cumul des mandats.
- La mauvaise volonté des partis politiques, véritables clubs masculins.

Autres raisons :

- Le poids de la vie familiale qui est essentiellement assuré par les femmes.
- Il est certain aussi que le mouvement des femmes des années 1970 a négligé l'importance de leur participation dans la vie politique.

C'est avec l'apparition de la parité comme principe d'égalité politique au Conseil de l'Europe en 1989 que la situation a évolué positivement. La parité repose sur une réalité bien simple, l'humanité a deux composantes : les femmes et les hommes. Ils doivent donc gouverner la cité ensemble, à égalité.

Etre dans les lieux de décision permet aux femmes de résoudre les problèmes qui se posent à elles : égalité professionnelle, maîtrise du corps, sexisme ...etc. Mais plus encore, la parité renforce les exigences d'égalité non seulement pour les femmes mais pour toute la société. Elle donne une nouvelle force à la démocratie.

La gauche il faut bien le reconnaître, a su mieux que la droite mettre en œuvre ce principe d'égalité. Europe Ecologie-Les Verts qui a fondé son parti sur la parité, atteint en 2012 52,9% de femmes à l'Assemblée nationale. Les Radicaux de gauche ont 33% de femmes élues. Le Front de Gauche et les partis d'extrême-gauche s'approchent des 48%.

C'est à l'initiative du gouvernement à dominante socialiste avec Lionel Jospin, que les lois de parités ont été votées. Ces lois même si elles ont révélé des insuffisances demeurent un socle pour l'avenir.

La loi de 1999 a nécessité une révision constitutionnelle, il a été ajouté à l'article 3 l'alinéa suivant : la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. L'article 4 stipule que les partis politiques doivent contribuer à la réalisation de cet objectif. La loi de 2000 organise la parité pour les différentes élections. Des sanctions financières sont prévues pour les législatives en cas de non respect de la parité.

Il faut souligner que ces lois ne sont qu'incitatives. La parité a été respectée pour les élections aux scrutins de listes, mais pour les élections aux scrutins uninominaux des cantonales et législatives, les résultats sont insuffisants. Les sanctions financières, même augmentées, sont restées sans effet et les partis politiques préfèrent payer plutôt que de respecter la parité. C'est ce qui vient à nouveau de se produire aux élections de 2012.

D'autre part la réalisation de la parité étant laissée à l'initiative des partis, il faut reconnaître que leur volonté politique reste faible. Le parti socialiste qui a réalisé une réelle progression n'a présenté que 45 % de candidates, ce qui ne permettait pas de parvenir à la parité, d'autant que les circonscriptions difficilement gagnables sont attribuées davantage aux femmes qu'aux hommes.

Le parti socialiste a encore beaucoup d'efforts à faire car toutes ses instances sont majoritairement masculines. Mais surtout il est essentiel que le parti socialiste entreprenne un aggiornamento politique. La domination des hommes sur les femmes demeure une constante dans notre société.

Les droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, doivent être au centre, au cœur de la politique, car ils recoupent beaucoup d'autres nécessités d'égalité.

On voit que la gauche dans son ensemble, si elle a fait des progrès, reste encore velléitaire en matière de parité.

A droite la situation est encore moins bonne et pourtant on ne peut pas nier que la droite ait agi pour la parité. C'est avec l'accord du président Jacques CHIRAC que la révision constitutionnelle entreprise par Lionel Jospin a pu avoir lieu, cependant le président était opposé à l'emploi du terme de parité dans la loi.

C'est avec la droite que quelques améliorations ont été apportées aux lois de parité en 2003, le scrutin proportionnel favorable aux femmes est instillé sous conditions dans certains départements. En 2007, les exécutifs régionaux et municipaux doivent être paritaires.

Mais le nombre de femmes de droite à l'assemblée nationale reste faible avec 38,4% de candidates, 12,8% ont été élues. Les partis centristes n'ont aucune députée et 13,9% des élus de l'UMP sont des élues. Mis à part les Verts aucun parti n'a respecté l'objectif constitutionnel de parité même si il y'a des disparités notables entre la gauche et la droite.

Le cumul des mandats est un véritable obstacle en France à la représentation des femmes et à la démocratie. Sur les 577 députés que compte l'Assemblée nationale, 439 cumulent des mandats.

Sans ce cumul, les femmes, la diversité et les couches sociales modestes seraient représentées et l'assemblée serait à l'image de notre pays.

Aujourd'hui, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter de la lenteur des partis politiques vers la parité.

L'accélération ne peut venir que du mouvement féministe, l'expérience nous le prouve. C'est en 1992 qu'avec Yvette ROUDY nous avons créé l'assemblée des femmes, en nous inspirant des pays de l'Europe du nord.

Après 200 ans d'échecs nous n'avions aucune certitude que la parité serait la bonne stratégie. Nous l'avons testé lors d'un débat sur le thème : la démocratie sans les femmes une démocratie inachevée, ce fut un grand succès et nous avons adopté la parité.

A la même époque l'Union européenne appelait à la création de la démocratie paritaire dans les différents pays de l'Union. Le livre de F.GASPARD, C.SERVAN-SHRIBER et Anne LE GALL : « Liberté, égalité, parité » a contribué à lancer la parité en France.

De nombreuses associations se sont créées pour cet objectif, d'autres plus anciennes l'ont reprise à leur compte, la parité s'est répandue comme une trainée de poudre.

De nombreuses initiatives ont été prises, le manifeste des 577 en 1993, la création de l'Observatoire de la parité en 1995, enfin, le Manifeste des 10 femmes ministres de droite et de gauche paru dans *L'express* en 1996 a eu une grande influence.

La mobilisation fut intense. En 10 ans à peine les lois de parité ont été adoptées. "En peu de temps parfois, on fait bien du chemin" écrit Molière dans *L'étourdi*. Et le chemin à parcourir reste encore long. La mobilisation s'est poursuivie sans relâche après le vote des lois qui devaient être améliorées.

Récemment des associations féministes ont agité en toute solidarité pour obtenir de nouvelles avancées pendant la présidentielle. La réunion à La cigale fût un grand succès.

La mobilisation reste toujours nécessaire, **mais le nouveau Ministère aux droits des femmes, les 40 engagements du Président de la république pour**

les femmes, et les nouveaux contours de l'Observatoire de la parité sont un véritable appui.

En effet Danielle BOUSQUET vient d'être nommée rapporteure générale de l'Observatoire de la parité avec pour mission d'associer les élues locales, et les associations féministes. D'autre part l'Observatoire de la parité devra passer au crible des droits des femmes pour toutes les nouvelles lois.

Nous faisons ici quelques propositions :

- Il faut rendre contraignantes les lois de parité.
- La parité doit être réalisée dans toutes les élections.
- Pour les législatives, nous proposons la suppression totale des financements publics des partis politiques qui ne respectent pas la parité.
- Nous proposons d'instiller une part de proportionnelle, scrutin favorable aux femmes, selon la promesse de François HOLLANDE.
- Nous proposons les mêmes dispositions pour les cantonales que pour les législatives.
- Nous demandons la stricte application de la parité dans tous les exécutifs des assemblées locales ainsi que dans toutes les instances de gestion du Parlement.
- Il est impératif que la parité soit préservée dans la loi à venir sur les collectivités territoriales, le scrutin de liste favorable aux femmes est indispensable.
- Il faut aller vers la suppression du cumul des mandats, cumul dans l'espace et cumul dans le temps avec des sanctions pour ceux qui ne respectent pas la loi.

Sur le cumul dans l'espace :

- On doit interdire pour les parlementaires d'avoir un deuxième mandat dans un exécutif local.
- Il est seulement autorisé trois mandats successifs pour les députés comme pour les élus des assemblées locales.
- Les mandats sénatoriaux doivent être limités à 6 ans en tenant compte des mandats locaux et renouveler une fois, soit 12 ans.
- Un statut de l'élu doit être élaboré afin qu'il assure, parmi d'autres dispositions, une activité professionnelle à la fin de leurs mandats.
- Les partis politiques se doivent de mettre en œuvre la parité à tous les niveaux de leurs organisations.

Pour conclure, après 200 ans d'immobilisme politique pour la représentation quasi nulle des femmes, la parité s'avère être la stratégie gagnante.

La parité, principe d'égalité politique entre les femmes et les hommes, permet non seulement la représentation des femmes, mais aussi accroît les exigences d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, mais aussi les exigences d'égalité dans toute la société. Elle donne un nouvel élan à notre démocratie. Il reste du chemin à parcourir, mobilisation et vigilance s'imposent.

Comme l'écrit Paul Eluard dans les routes de la poésie, "le passé est un œuf cassé, l'avenir est un œuf couvé".